

Question orale de M. Cadranel : Incident Engie Drogenbos.

M. Cadranel rappelle que, nonobstant le tout récent incident ayant affecté une fabrique de gaufres à Forest, un container comprenant des batteries au lithium a pris feu le samedi 11 novembre dernier sur le terrain de la centrale électrique d'Engie Electrabel situé à Drogenbos, ce qui a provoqué un dégagement de fumées potentiellement toxiques et l'activation du plan d'urgence par les autorités de cette commune.

Selon les déclarations de l'opérateur privé, il semblerait que cet incendie soit lié à une expérimentation de nouvelles batteries effectuée dans le cadre de la recherche de solutions en vue du stockage d'énergies renouvelables.

La presse rapporte que les bourgmestres de Forest et Uccle, communes bruxelloises adjacentes, ont renoncé à déclencher un plan d'urgence tout en conseillant aux automobilistes et aux riverains résidant à proximité de fermer portes et fenêtres et de couper la ventilation de leur véhicule.

Selon certaines informations, il semblerait que la coordination entre les autorités communales et les services d'intervention (police locale de la zone Rhode-Saint-Genèse/Drogenbos/Linkebeek et SIAMU bruxellois) n'ait pas été optimale.

Le fait que la commune de Drogenbos n'ait pas souscrit à un service payant d'alerte de la population par messagerie SMS est également un élément susceptible de créer des difficultés.

Vu que la recherche de capacité de stockage énergétique constitue indéniablement un enjeu majeur pour les décennies à venir, il est probable que d'autres tests de même nature soient nécessaires dans les installations de l'exploitant.

M. Cadranel souhaiterait donc obtenir des réponses aux questions suivantes.

Quels ont été les moyens utilisés par les autorités ucloises pour communiquer leurs avertissements aux automobilistes ainsi qu'aux riverains de la zone concernée ?

Dispose-t-on aujourd'hui des rapports des pompiers ou des services de la police locale de Drogenbos sur les circonstances exactes de l'accident ? Dans l'affirmative, le Collège pourrait-il en faire part ?

Quelles conséquences cet incident a-t-il eues sur le territoire uclois en termes de pollution atmosphérique ?

Quelle analyse le Collège a-t-il tirée de l'incident, plus particulièrement pour ce qui concerne la communication et la coordination entre les services locaux et régionaux des deux Régions ?

Le Collège connaît-il les intentions d'Engie Electrabel quant à d'éventuels tests ultérieurs de même nature ? En serait-il préalablement alerté si ce devait être le cas ?

La commune d'Uccle est-elle abonnée au service payant d'alerte à la population par messagerie SMS ?

M. le Président remercie M. Cadranel pour sa question, qui lui permet de faire le point sur la situation.

Dans la matinée au cours de laquelle l'incident s'est produit, M. le Président a reçu un message de son chef de cabinet, qui venait de prendre connaissance d'informations diffusées dans la presse. M. le Président a alors pris contact avec le commissaire de police de la zone, la personne responsable du Planu (Planification d'urgence) au sein de l'administration et la Secrétaire communale ainsi qu'avec le Bourgmestre de Drogenbos.

Selon M. le Président, le dispositif interne de la commune d'Uccle a très bien fonctionné. Néanmoins, il y a lieu de regretter que l'administration communale n'ait reçu aucun coup de fil de la part du Fonctionnaire de Bruxelles Prévention- Sécurité (BPS), et ce d'autant plus que la commune était l'instance à laquelle s'adressaient les citoyens soucieux d'obtenir des informations. Les services communaux se sont efforcés de recueillir tous les éléments disponibles, de manière à répondre aux inquiétudes de la population ucloise face à un incident survenu dans une commune limitrophe d'une autre Région. Dans un contexte où la presse a souvent tendance à se montrer un peu trop alarmiste, la commune a été en réalité amenée à diffuser des informations plutôt rassurantes, notamment via son site internet et les réseaux sociaux. Le dispatching téléphonique prévu au sein de l'administration communale pour ce genre de situation a très bien fonctionné. Il y a eu à un moment donné des bribes d'information selon lesquelles le territoire uclois pourrait être davantage concerné en raison d'une modification du sens du vent, puis tout est rentré dans l'ordre.

Néanmoins, le manque d'informations de la part d'institutions telles que le BPS s'est avéré parfois embarrassant pour les agents communaux mobilisés au sein du dispatching téléphonique, dans la mesure où ceux-ci étaient parfois démunis face à certaines questions posées par les citoyens, par exemple à propos du maintien ou de la suppression d'activités sportives prévues dans les clubs uclois.

M. le Président conclut de cette expérience que le système mis en place est perfectible. Le Collège a donc souhaité qu'un rapport soit établi pour déterminer les éventuelles déficiences de l'organisation actuelle. Une réunion de débriefing est prévue au bureau du BPS le 30 novembre prochain.

M. le Président souligne à cet égard que la gestion du récent incident à Forest atteste une amélioration sensible puisque, cette fois-ci, le BPS l'a contacté à quatre reprises. M. le Président s'est rendu sur place afin de recueillir les informations à la source auprès du Bourgmestre de Forest.

Pour ce qui concerne Be-Alert, M. le Président confirme que l'information est en principe réservée aux personnes qui ont sollicité leur inscription dans ce système. Le 19 octobre dernier, le Collège a conclu une convention en vertu de laquelle l'ensemble de la population ucloise pourrait bénéficier de cette information sans inscription préalable. Sur le plan technique, le système capterait tous les téléphones portables situés sur la zone concernée et leur enverrait l'information par SMS.

Par ailleurs, le Collège a reçu un rapport attestant que l'incident de Drogenbos n'a généré aucune pollution atmosphérique et en attend encore d'autres de la part d'Engie, qui normalement seront bientôt fournis.

M. Cadranel invite M. le Président à aborder à nouveau ce sujet devant le Conseil communal lorsque tous les rapports seront transmis.